

s.18(b)
s.21(1)(b)
s.21(1)(c)
s.21(1)(d)



MANDAT DE NÉGOCIATION – SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP)

AU :	Conseil d'administration Comité des ressources humaines et de la gouvernance
RÉUNION :	Les 24 et 25 septembre 2013
DE :	Roula Zaarour, vice-présidente, Personnes et Culture
DÉCISION RECHERCHÉE :	Approbation du Conseil d'administration pour : <ul style="list-style-type: none">• Un réexamen des clauses monétaires ayant une incidence sur les salaires au 22 septembre 2014 et au 20 septembre 2015.
PROCHAINES ÉTAPES :	Présentation de l'enveloppe monétaire au SCFP en considération de la réalité budgétaire de la Société Radio-Canada.
DATE :	Le 16 août 2013



CONTEXTE

- La convention collective conclue entre Radio-Canada et le SCFP est en **vigueur jusqu'au 20 septembre 2015.**
- Le protocole d'entente, signé le 10 janvier 2013, prévoit qu'au 23 septembre 2013 il y aura : « ***réouverture de la convention collective pour les deux (2) prochaines années (2013-2014 et 2014-2015)*** et ce, ***uniquement pour les clauses monétaires ayant une incidence sur le salaire et le tarif dentaire*** ».

s.18(b)
s.21(1)(b)
s.21(1)(c)
s.21(1)(d)



ÉLÉMENTS DÉCISIONNELS CLÉS

- Un réexamen des clauses monétaires ayant une incidence sur les salaires au 22 septembre 2014 et au 20 septembre 2015.

s.18(b)
s.21(1)(b)
s.21(1)(c)
s.21(1)(d)



AVANTAGES, RÉPERCUSSIONS ET RISQUES CLÉS

AVANTAGES

-
-
-

RISQUES

-
-

s.18(b)
s.21(1)(b)
s.21(1)(c)
s.21(1)(d)



AUTRES OPTIONS ENVISAGÉES



s.18(b)
s.21(1)(b)
s.21(1)(c)
s.21(1)(d)



CRITÈRES DE RÉUSSITE

- Les résultats des négociations seront inscrits au rapport trimestriel des relations industrielles présenté au Conseil.



RÉSOLUTION

Que le Comité des ressources humaines et de la gouvernance recommande au Conseil qu'un mandat de négociation avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) soit approuvé tel que présenté.